


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat  
- Approuvé le 19 mai 2021  
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021  
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022  
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025  
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025  
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025  
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U
  - UE
- ZONES AGRICOLES**
- Ac
  - Aepr
  - Ap
  - Apc
- ZONES NATURELLES**
- Nd
  - NDPM
  - Nr
- PRESCRIPTIONS**
- Arbre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
  - Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
  - Immeuble remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
  - Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
  - Boisement remarquable protégé - L113-1 Code de l'Urbanisme
  - Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés - L151-23 Code de l'Urbanisme
  - OAP Lisières urbaines à protéger
  - Réservoirs bocagers remarquables - L151-23 Code de l'Urbanisme
  - Zone humide protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Limite communale
  - Bâti Dur
  - Bâti Léger
  - Limite parcellaire
  - Etang, lac, mare
  - Cimetière



**Emplacements réservés**

Commune	N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
CHARRON	23	Création d'une piste cyclable et des stationnements	Commune de CHARRON	1589
CHARRON	24	Création d'une piste cyclable et des stationnements	Commune de CHARRON	88

**Changements de destination autorisés**

**Patrimoine**

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
CHARRON	120	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Eglise
CHARRON	121	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Presbytère
CHARRON	122	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ancienne mairie
CHARRON	128	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Bâtiment des écluses des Portes
CHARRON	130	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Bâtiment des écluses des Portes
CHARRON	7	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Porte à flot
CHARRON	12	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	porte du canal de Vieubou
CHARRON	13	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Porte du canal de la Chaudière